



Analysez des indicateurs de l'égalité femme-homme en respect du RGPD





Présentation des données, et contrôles de cohérence

Données info PRO

- Aucune donnée NULL
- Aucun doublon sur le code employé clé.
- Colonne 'Niveau de Satisfaction' non utilisée dans l'étude.

Données Rémunération

- Deux lignes avec la colonne 'Augmentation' à NULL
- Colonne Variable_moyen non utilisée dans l'étude.

Données Salarié

 82 lignes avec la colonne 'Etat_civil' est à zéro. Quel est ce statut ?

Aucune données **NULL**

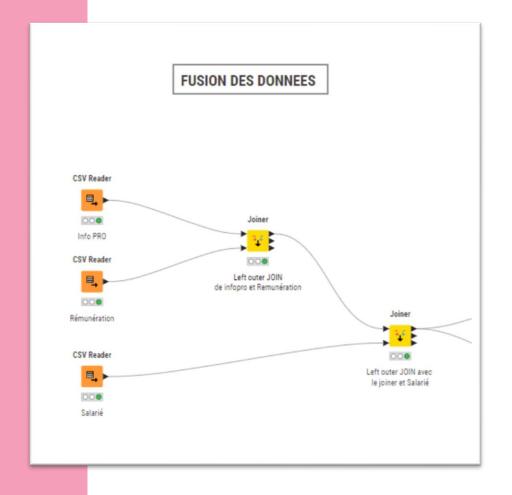


REMARQUES:

- Aucun doublon sur le code employé clé ce qui va simplifier la fusion des données
- Optimisation possible de l'export SIRH



Méthodologie de collecte et d'agrégation



- Jointure faite en deux étapes entre InfoPRO et Remunération, Puis entre cette fusion et Salarie pour fusionner les trois fichiers en un seul fichier de travail
- La clé de fusion pour les deux jointures est l'ID_SALARIE.
- Fusion de type 'Left outerJoin' car le fichier InfoPro est considéré comme le fichier pivot et les deux autres fichiers viennent le compléter.





Respect du RGPD

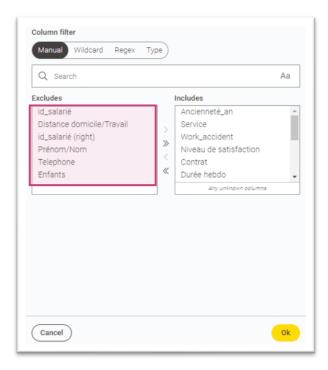
77

Selon la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), une donnée à caractère personnel est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

(*) Une personne est réputée identifiable lorsqu'elle peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques, propres à son identité physique, physiologique, psychique, économique, culturelle ou sociale. Cela inclut par exemple le nom, le prénom, l'adresse email, le numéro de téléphone, mais aussi des données comme l'adresse IP, les données de localisation, etc.



On ne retient pour cette étude que les données nécessaires au calcul de l'index de l'égalité. (Exple le nombre d'enfants), cela permet d'anonymiser l'étude on supprimant les données à caractère personnel





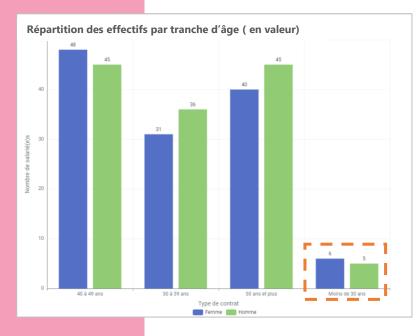


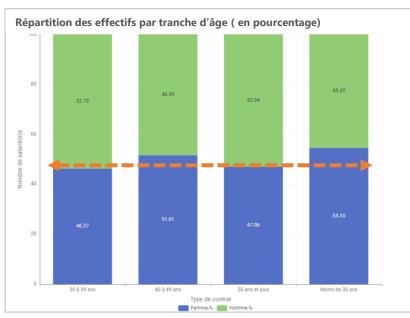
Analyse des indicateurs de l'égalité Femme/Homme

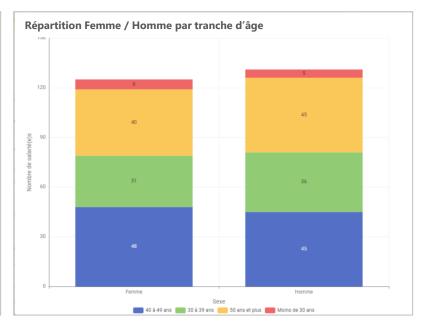
DOMAINE DES NDICATEURS	INDICATEURS PRODUITS AUTOMATIQUEMENT PAR L'OUTIL SELON LE SEXE ET PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE	INDICATEURS COMPLEMENTAIRES DANS L'OUTIL PREVUS DANS LE CODE DU TRAVAIL POUR >300	DOMAINES D'ACTION EGALITE DES ACCORDS OU PLANS		
	REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE			1	
	REPARTITION DES EFFECTIFS SELON L'AGE		1		
EMBAUCHE	REPARTITION DES EFFECTIFS PAR TYPE DE CONTRAT	partition des songés de plus de 6	1		
	REPARTITION DES EMBAUCHES PAR TYPE DE CONTRAT	Répartition selon les motifs de départ	EMBAUCHE		
FORMATION	REPARTITION DU NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION PAR SALARIE ET PAR AN	Répartition du nombre moyen d'heures de formation selon le type de formation			
PROMOTION	RÉPARTITION DES PROMOTIONS INTERNES REPARTITION DES EFFECTIFS SELON L'ANCIENNETÉ MOYENNE	Durée moyenne entre 2 promotions Répartition des effectifs selon Esncienneté moyenne dans la CP	FORMATION		indicateur
	RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SERVICE	anciennete moyenne dans la CP	1		
QUALIFICATION	RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR METIER		PROMOTION		été retenu
QUALIFICATION	RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR EMPLOI				
CLASSIFICATION	RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON LES NIVEAUX D'EMPLOI DANS LA CLASSIFICATION		QUALIFICATION		
CONDITIONS DE	REPARTITION DES EFFECTIFS SELON LA DUREE DU TRAVAIL	Répartition des effectifs selon			
TRAVAIL	REPARTITION DES EFFECTIFS SELON L'ORGANISATION DU TRAVAIL	l'exposition aux risques professionnels	CLASSIFICA-TION		
SECURITE ET	REPARTITION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	partition des effectifs selon la	1		
SANTE AU TRAVAIL	REPARTITION DES MALADIES PROFESSIONNELLES	penibilité dont le caractère répétitif des tâches	CONDITIONS DE TRAVAIL		
REMUNERATION EFFECTIVE obligatoire	EVENTAIL DES REMUNERATIONS ET REMUNERATION MOYENNE MENSUELLE	émunération médiane partition dans les 10 plus hautes remunérations			
		Existence de compléments de salaire (congé paternité, maternité, adoption)	SANTE SECURITE AU TRAVAIL		
		Nombre de congés paternité pris par rapport aux jours théoriques	REMUNERATION		
ARTICULATION DES TEMPS	Pour les entreprises entre 50 et 299 salariés, l'entreprise doit produire au moins un indicateur d'articulation des temps parmi ceux proposés pour les entreprises de 300	Formules d'organisation du travail facilitant l'articulation	ARTICULATION DES		
	salariés et plus	Nombre d'accès au TP choisi et nombre de retours au temps plein	TEMPS		
		Participation aux modes d'accueil petite enfance			
		Dépenses éligibles crédit impôt famille	1		



Répartition des effectifs par tranche l'âge







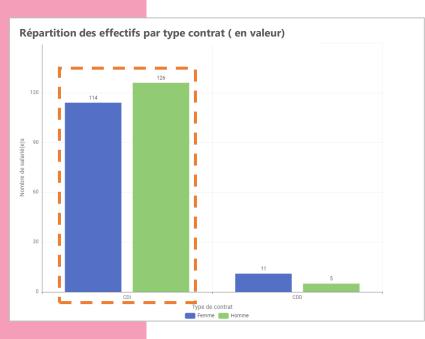
Répartition relativement homogène Femme / Homme dans les différentes tranches d'âge. La tranche des moins de 30 ans est très peu représentée.

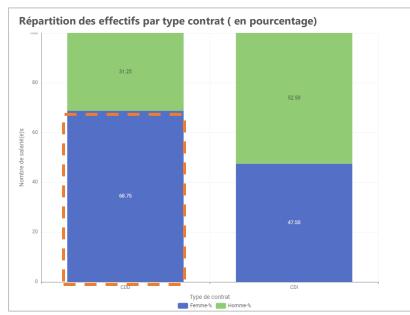
Les femmes sont moins représentées dans les tranches d'âge : 30 à 39 ans et 50 ans et plus.

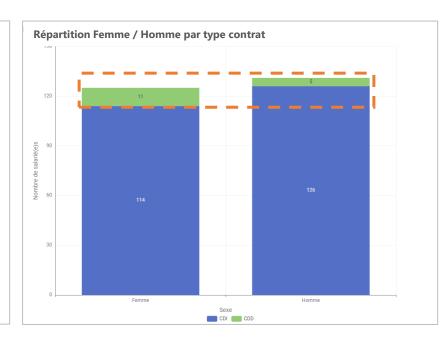
Cette représentation confirme l'homogénéité de la répartition des effectifs Femme / Homme, avec une précision : il y a un peu moins de femmes que hommes dans l'entreprise.



Répartition des effectifs par type de contrat







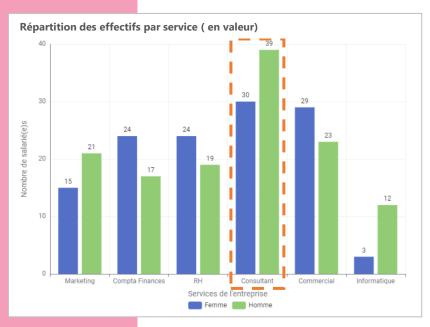
On note une **prédominance** des contrats de type **CDI** par rapport au CDD.

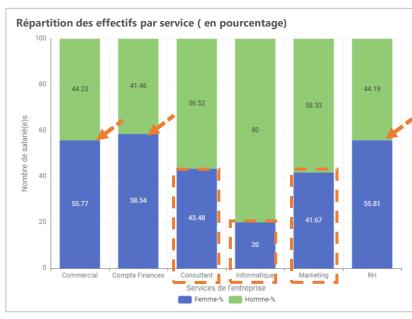
La proportion de femmes en CDD est la plus importante. A pondérer, compte tenu du faible volume des contrats de ce type.

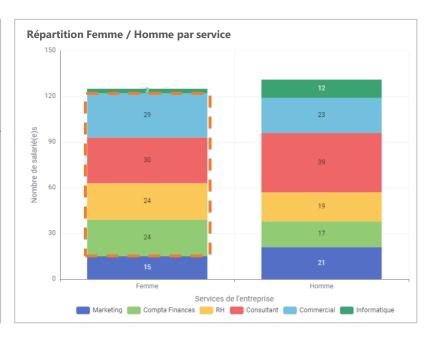
On note que les contrats de CDD pour les femmes est le double de celui des hommes.



Répartition des effectifs par services







On note que le **consulting** est bien l'activité cœur de l'entreprise. Il compte **le plus d'effectifs**.

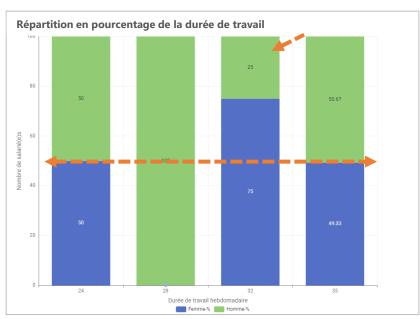
Les femmes sont les plus nombreuses dans les fonctions support de l'entreprise (Comptabilité, Commerce, RH) sauf pour le Marketing et l'Informatique. Elles sont moins présentes dans l'activité cœur de l'entreprise.

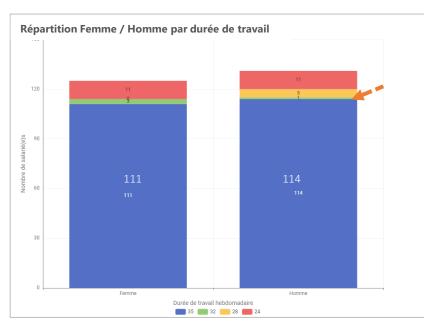
La répartition des effectifs féminins est **assez homogène** entre service (sauf pour l'informatique et le marketing). On note que les effectifs masculins sont **concentrés** sur le consulting.



Répartition des effectifs selon la durée de travail







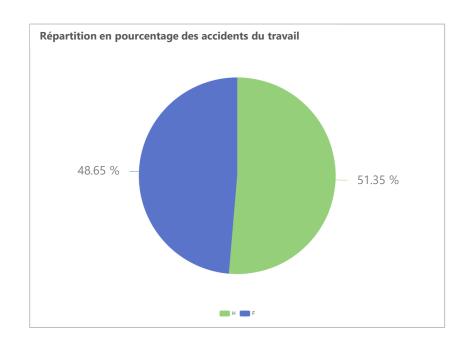
Une très nette majorité de contrat de 35 heures, par rapport aux contrats à durée partielle. Equilibre parfait entre femme / homme sur les contrats de 24 heures.

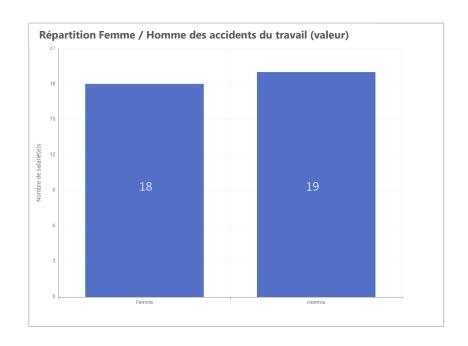
Les femmes sont majoritaires dans les contrats de 32 heures et il y a un équilibre Femme/Homme pour les contrats de 35 heures et les contrats de 24 heures.

Seuls les hommes ont opté pour un contrat de **28 heures**.



Répartition des accidents du travail

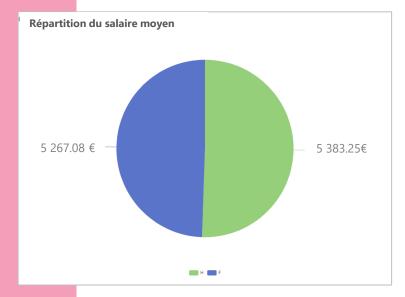


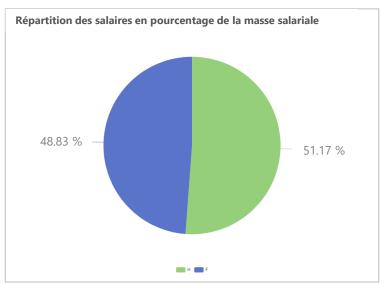


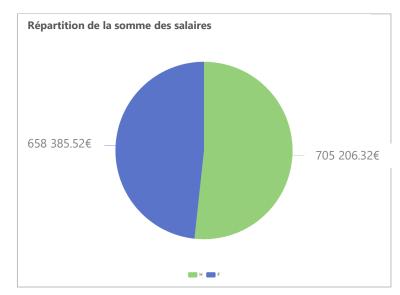
Le **nombre d'accidents** du travail entre Femme / Homme est **assez équilibré**, que ce soit en valeur ou en pourcentage des accidents de l'entreprise..



Répartition de la rémunération







La rémunération entre femme / homme est **assez équilibrée**, que ce soit en valeur, en moyenne ou en pourcentage de la masse salariale.

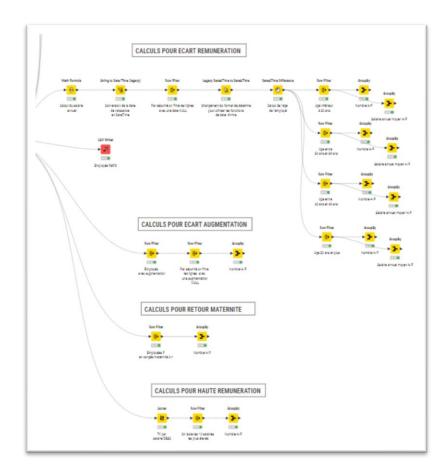


Calcul de l'index de l'égalité professionnelle

Depuis le site du Ministère du travail, de la Santé et des solidarités, téléchargement du fichier Excel de calcul de l'index de l'égalité professionnelle.



Workflow KNIME de préparation des données pour remplir le fichier rapidement





Saisie des résultats dans le tableur du ministère

Catégorie socioprofession	Tranche d'âge	Rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		Ecart de rémunération	Ecart après [application du seuil	Dernière modification du classeur (en effectif physique)		r: 4 juillet ité du groupe	Effectifs valides (groupes pris en	Ecart pondéré
nelle (CSP)		Femmes	Hommes	moyenne	de pertinence	Femmes	Hommes	(1=oui, 0=non)	compte)	pondere
	moins de 30 ans							0	0	0,000%
	30 à 39 ans							0	0	0,000%
	40 à 49 ans							0	0	0,000%
	50 ans et plus							0	0	0,000%
	moins de 30 ans	36 930,00	65 381,00	43,516%	38,516%	6	5	1	11	1,655%
Employés	30 à 39 ans	63 801,00	59 794,00	-6,701%	-1,701%	31	36	1	67	-0,445%
Employes	40 à 49 ans	69 142,00	68 259,00	-1,294%	0,000%	48	45	1	93	0,000%
	50 ans et plus	59 559,00	64 695,00	7,939%	2,939%	40	45	1	85	0,976%
Techniciens et	moins de 30 ans							0	0	0,000%
agents de	30 à 39 ans							0	0	0,000%
maîtrise	40 à 49 ans							0	0	0,000%
maitrise	50 ans et plus							0	0	0,000%
	moins de 30 ans							0	0	0,000%
Ingénieurs et	30 à 39 ans							0	0	0,000%
cadres	40 à 49 ans							0	0	0,000%
	50 ans et plus							0	0	0,000%
Ensemble	e des salariés	63 204,70	64 598,62	2,158%		125	131		256	2,185%
						2	56			
ndicateur calcul	able (1=oui, 0=non) :		1	Les effectifs valides	représentent plus de 40 %	6 des effectifs t	totaux.			
tésultat final ob	tenu à l'indicateur er	ı % * :	2,2	Un écart de rémune	ération est constaté en fav	eur des homm	es.			

ECART REMUNERATION

	Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence*		Nombre de salariés (en effectif physique)		Taux d'augmentation (proportion de salariés augmentés		Ecart de taux d'augmen- tation	Ecart absolu de taux d'augmen-	Ecart en nombre équivalent de
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		tation	salariés
Ensemble des salariés	67	61	125	131	53,600%	46,565%	-7,035%	7,035%	8,794
* Seules les augmentations indivi Il ne faut comptabiliser les salarié La période de référence retenue I	s augmentés que p	parmi ceux qui entre	ent dans le calcul d	e l'index.			alors être révisé tou	s les trois ans	
Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :			1	Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.					
Résultat final obtenu à l'indicateur en % * :			7,0	Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des femmes.					
Résultat final obtenu à l'indicateur en nombre équivalent de salariés * :			8,8	Si ce nombre de femmes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentation sera					gmentation seraie

ECART AUGMENTATION

Nombre de salariés maternité,	Pourcentage de salariés augmentés	
Total	Augmentés**	auginentes
8	8	100%

*Les salariés à considérer sont les salariés revenus de congé maternité ou d'adoption (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, et durant lequel sont intervenues des augmentations générales et/ou individuelles pour les salariés relevant de la même catégorie professionnelle, ou à défaut, pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. Même si ces salariés ont été absents plus de la moitié de la période de référence, ils doivent être pris en compte pour le calcul de l'indicateur.

**Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues soit pendant le congé maternité/adoption, soit à son retour, avant la fin de la période de référence.

Indicateur calculable (1=oui, 0=non):

Résultat final obtenu à l'indicateur en %:

Nombre de points obtenus sur 15:

1 Il y a eu au moins u
100
15
15

RETOUR MATERNITE

Nombre de s	Nombre de salariés du sexe		
Femmes	Hommes	Ensemble	sous-représenté
3	7	10	3
*Les rémunérations à	considérer sont les ré	munérations brutes a	nnuelles par EQTP utilisée
Résultat final en n du sexe sous-repr	ombre de salariés ésenté :	3	Les hommes sont sur-rep
Nombre de points	obtenus sur 10 :	5	

10 + HAUTES REMUNERATIONS



Score de l'entreprise

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Résultat final obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de rémunération (en %)	1	2,2	37	40	40
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	1	7,0	35	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	100	15	15	15
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			92	1	100
INDEX (sur 100 points)			92		100

Très bon score, il faut commencer à lancer des actions en dessous d'un score de 75 points.

LES MESURES CORRECTIVES

En cas d'index inférieur à 75 points, l'entreprise doit mettre en place des mesures correctives adéquates et pertinentes pour atteindre le seuil de 75 points dans un délai maximal de trois ans.

Extrait du Guide égalité tpe tpme 2021.



Recommandations d'actions

- Identifier les CSP (catégories Socioprofessionnelles) dans le SIRH pour affiner l'indicateur 'Ecart de rémunération'
- Vérifier les données du SIRH pour l'indicateur 'Retour de maternité' qui est à 100%
- Justifier le double de contrat de type CDD pour les femmes par rapport aux hommes.
- Déterminer pourquoi les femmes sont moins représentées dans le service consulting alors qu'il est au cœur de l'activité de l'entreprise.





Ressources



ATTRIBUTION images:

lmage de wayhomestudio sur Freepik